



Du Lundi 13 au Vendredi 17 février 2023

Je soussigné(e) Mr ou Mme, responsable légal de/des enfant(s)

ci-dessous, déclare le ou les inscrire à l'ACM et certifie avoir reçu et approuvé le règlement intérieur

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance	Cantine		Péri. Matin (Arrivée de votre enfant entre 7h30 et 9h)	Péri. Soir (Départ de votre enfant entre 17h30 et 18h30)
			Oui	Non		

Date

Signature du responsable légal :

Participation de la famille à la semaine				
Tarif hors CANTINE (3,50 € par repas et par enfant)				
Barèmes (1)	% à appliquer aux revenus mensuels de la famille (2)			
	1 enfant dans la famille	2 enfants dans la famille	3 enfants dans la famille	4 enfants et + dans la famille
	0.32%	0.30%	0.28%	0.26%
Plancher minimum des ressources mensuelles (550 €)	8.21 €	7.70 €	7.18 €	6.67 €
Plancher maximum des ressources mensuelles (3500 €)	56.00 €	52.50 €	49.00 €	45.50 €

(1) Le tarif sera appliqué sur présentation **obligatoire** de l'original du dernier avis d'imposition qui sera photocopié et conservé dans nos archives durant une période de 2 ans. En cas de non présentation, le tarif retenu correspondra à la tranche la plus élevée du tableau.

(2) Les revenus pris en compte s'obtiennent en divisant par 12 le revenu déclaré (avant les déductions).

PIECES A FOURNIR POUR TOUT NOUVEL ENFANT :

- La fiche enfant : à retirer sur le site de la Mairie de Longueil Sainte Marie ou à compléter sur place
- Le carnet de vaccination tenu à jour de chaque enfant
- Photocopie du livret de famille
- L'original du dernier avis d'imposition (en cas de non-présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel
- La fiche d'inscription ci-dessus
- Le règlement intérieur, à retirer sur place
- L'attestation de l'employeur de chaque parent indiquant qu'il exerce une activité professionnelle
- Le justificatif de domicile de moins de 3 mois